

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0019352

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09461

22330

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL MOATAQID Date de naissance : 30/03/66

Adresse : Amal 1 Rue 32 N°4 Bouskoura Ben Youssef Casablanca

Tél. : 06.19.93.95.53 Total des frais engagés : 739,45 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/02/2020

Nom et prénom du malade : EL MOATAQID Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA, AHT, ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 19/02/2020

Signature de l'adhérent(e) : 

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19 52 20 20	C		150,-	DR. Fouad Omri praticien en médecine diabetologue et sportif 12 Bd. Ahmed Ben Bella Casa - Tel. 022 73 31 14

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
D	25533412 21433552
	00000000 00000000
	00000000 00000000
	35533411 11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PPV:20DH00
PER:04/22
LOT:11Q35

PPV 79DH70
PER 08/22
LOT 12151

Lot n°:190493
À consommer de
préférence avant le : 07/2022
PPC 79,95 DH

Oxan
A base de

Diplômé de Diabétologie
Diplômé de Dietétique

Nutrition
Cholestérol - Obésité
Médecine du sport-Mésotérapie

79,95 DH

الممية

الكليستيول - السمنة
الطب الرياضي - ميزوثرابي

Casablanca, le : 19-02-2022 الدار البيضاء ، في :

Dr Fouad RAIS

Doligruppe

3x/1



100g

79,95

3x/1

3x/1

79,95

3x/1

3x/1

400g

3x/1

3x/1

589,75

3x/1

3x/1

(1366 x 3)

Dr. Fouad RAIS
Dietéticien - Nutrition
Diabetologue - Nutrition
Médecin du Sport - Mésothérapie
Amal 2 Bd. Ahmed Ben Bassou N° 41
Casablanca - Tél: 0522 733 174
E-mail: docrais@live.fr

TRAITEMENT
DE 3 MOIS

أمل 2، شارع أحمد بن باسو رقم 41 - سيدى البرنوصي - الدار البيضاء الهاتف: 0522 733 174
Amal 2 Bd. Ahmed Ben Bassou N° 41 - Sidi Bernoussi Casablanca - Tél: (0) 522 733 174 E-mail: docrais@live.fr

UT.AV : 12 202 P.P.V.
136 60

LOT N° : 1267086 | 136,60

09366130/3

UT.AV : 12 202 P.P.V.
136 60

LOT N° : 1267175 | 136,60

09366130/3

UT.AV : 12 202 P.P.V.
136 60

LOT N° : 127214 | 136,60

09366130/3